

Exercice 2000 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Bâtiments et biens communaux - Locations - Occupations

- Convention avec l'Association Planoise City Breakers pour la mise à disposition à titre gracieux d'un local municipal 23, avenue de Bourgogne pour permettre la pratique sportive et compétitive du break dance du 27 novembre 2000 au 30 juin 2001.

- Convention avec l'Association Consommation Logement Cadre de Vie pour la mise à disposition à titre gracieux d'un local municipal salle de l'Épitaphe pour permettre l'exercice de permanence pour les habitants du 1^{er} octobre 2000 au 30 juin 2001.

- Convention avec l'Association Avenir Natation Besançon pour la mise à disposition à titre gracieux d'un local municipal salle de diffusion de la Maison Pour Tous de Montrapon pour permettre l'exercice d'entraînement pour natation synchronisée du 1^{er} novembre 2000 au 30 juin 2001.

- Mise à disposition de locaux 5, avenue de Bourgogne au profit du Département du Doubs pour son activité «Paroles d'enfant» moyennant une redevance annuelle de 1 920 F (292,70 €) correspondant à une participation au loyer et aux charges locatives (concession administrative de locaux du 27 décembre 2000).

- Mise à disposition de locaux à titre gratuit 8 rue des Vieilles Perrières au profit de l'Association ALEDD (concession administrative de locaux du 29 novembre 2000).

- Mise à disposition de locaux à titre gratuit 1 rue d'Artois au profit de l'Association Coordination Asie (convention du 4 décembre 2000).

II - Comptabilité

1) Signature d'un contrat de prêt «Projets Urbains» avec la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations nous a accordé un prêt pour financer divers investissements urbains.

L'opération suivante a été retenue pour la requalification d'espaces extérieurs dans le quartier Ile de France à Planoise.

Ce prêt est réalisé selon les conditions suivantes :

- Montant : 9 300 000 F
- Durée : 14 ans
- Taux : Révisable, 4,20 % indexé sur livret A
- Échéances : Annuelles

La totalité des fonds sera mobilisée le 23 mai 2001 et le prêt sera encaissé en recettes à l'imputation 911.16412.20200.

Au cours de l'exercice 2000, un premier contrat de prêt «Projets Urbains» destiné à financer une partie des investissements 2000 a été signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations et encaissé pour un montant de 18 995 200 F (Conseil Municipal du 18 décembre 2000).

2) Emprunt globalisé 2000 : Signature de divers contrats de prêts

Plusieurs tirages ont été effectués sur les conventions de financement pluriannuel signées avec le Groupe Caisse d'Épargne et le Crédit Local de France en 1999 et 2000.

Les caractéristiques de ces tirages sont les suivantes :

*** Convention Groupe Caisse d'Épargne**

- Budget Principal : 1^{er} tirage

- . Montant : 17 400 000 F
- . Durée : 14 ans
- . Taux : Multi-index avec départ en Euribor 3 mois + 0,10 %
- . Amortissement du capital : Progressif
- . Mobilisation des fonds : 27 décembre 2000
- . Convention de financement pluriannuel 1999

- Budget Principal : 2^{ème} tirage

- . Montant : 7 000 000 F
- . Durée : 14 ans
- . Taux : Multi-index avec départ en Euribor 3 mois + 0,10 %
- . Amortissement du capital : Progressif
- . Mobilisation des fonds : 27 décembre 2000
- . Convention de financement pluriannuel 2000

*** Convention Crédit Local de France**

- Budget Principal :

- . Montant : 7 000 000 F
- . Durée : 14 ans
- . Taux : Multi-index de type «Présame» avec départ en Euribor 3 mois + 0,085 %
- . Amortissement du capital : Progressif et trimestriel
- . Mobilisation des fonds : 27 décembre 2000
- . Convention de financement pluriannuel 1999.

III - Conventions

- Convention avec l'Association de Loisirs pour les Enfants Différents mais Déterminés (ALEDD) pour l'accueil d'enfants handicapés au centre de loisirs sans hébergement de la MPT Planoise/Relais Jeunesse. La Ville s'engage à accueillir des enfants handicapés moteurs suivis par l'ALEDD au CLSH de Cologne de la MPT Planoise/Relais Jeunesse pendant la période du 15 novembre 2000 au 20 juin 2001.

- Signature de l'avenant n° 1 à la convention relative au dépôt légal passée avec la Bibliothèque Nationale de France.

L'Assemblée Communale prend acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2001.